



BULLETIN

Bulletin d'inscription (vaut bon de commande)

À compléter et retourner à : IEEPI, 7 rue de l'Écarlate 67082 Strasbourg Cedex
Tél : 03.68.85.38.74 - Email : ieepi@ieepi.org - Bulletin téléchargeable sur : www.ieepi.org

PARTICIPANT

Madame Monsieur

Nom : Prénom :
Société : Fonction :
Adresse :
Tél : Email :

RESPONSABLE FORMATION

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél : Email :

FACTURATION

> À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société

Nom de l'organisme collecteur ou autre société :
Adresse :
Personne à contacter : Tél : Email :

	Tarif normal	Tarif réduit ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> MASTER 2 SPII « STRATÉGIE DE LA PI & INNOVATION » <i>De mars à novembre 2022 (20 jours)</i>	8600 € <input type="checkbox"/>	7990 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CYCLE TT « VALORISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE » <i>19-20 mai, 16-17 juin, 22-23 septembre, 20-21 octobre et 24-25 novembre 2022 (10 jours)</i>	5200 € <input type="checkbox"/>	4900 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CYCLE LOGICIELS « PI ET LICENSING DES LOGICIELS » <i>10-11 mars, 7-8 avril, 12-13 mai et 14-15 juin 2022 (8 jours)</i>	4400 € <input type="checkbox"/>	3990 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> FORMATIONS COURTES <i>Je m'inscris à la formation courte suivante :</i>		
Lieu : Date : N° du stage :	1/2 journée (3h30) 410 € <input type="checkbox"/>	670 € <input type="checkbox"/>
Titre :	1 jour (6h) 620 € <input type="checkbox"/>	1300 € <input type="checkbox"/>
	2 jours (12h) 1200 € <input type="checkbox"/>	1850 € <input type="checkbox"/>
	3 jours 1750 € <input type="checkbox"/>	2000 € <input type="checkbox"/>
	5 jours 1895 € <input type="checkbox"/>	

TOTAL NET (€) :

Règlement à réception de la facture

Les pauses et déjeuner sont compris (hors blocs de compétences du Master SPII, p. 8 et formations à distance). Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun.

⁽¹⁾ Tarif réduit applicable au titre de :

- PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe)
- Université (hors EPST, EPIC et CHU)

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

Se référer à la page 61 « Informations Pratiques » pour les tarifs détaillés.

À :

Le :

Nom du signataire :

Cachet et signature : le signataire a pris connaissance des conditions générales et les accepte.

CALENDRIER

1^{er} semestre 2022 : janvier à juillet

Mois	Date	Lieu	Thème	Page	Format
JANV.	27 janvier 2022	PARIS	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 24	
	27 janvier 2022	NEUCHÂTEL	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 27	
	27-28 janvier 2022	À DISTANCE	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 17	
FÉVRIER	1-2 février 2022	À DISTANCE	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ?	> web	
	3-4 février 2022	À DISTANCE	Protocole de Nagoya : impact, organisation de la PI et conformité	p. 51	
	3-4 février 2022	À DISTANCE	Bonnes pratiques PI pour réussir les partenariats	p. 29	
	3-4 février 2022	À DISTANCE	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 32	
	8-9 février 2022	PARIS	Gérer les procédures administratives brevets	p. 23	
	10 février 2022	PARIS	Maîtriser les contrats marques	p. 36	
	10-11 février 2022	À DISTANCE	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14	
MARS	1 ^{er} mars 2022	PARIS	La Réforme du Paquet Marque	p. 25	
	3 mars 2022	PARIS	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 15	
	3-4 mars 2022	À DISTANCE	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 21	
	3-4 mars 2022	À DISTANCE	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 28	
	8-9 mars 2022	À DISTANCE	Open-innovation et partenariats	p. 29	
	8-9 mars 2022	À DISTANCE	Le référent PI dans l'entreprise: bonnes pratiques	p. 15	
	10-11 mars 2022	À DISTANCE	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 43	
	10-11 mars 2022	À DISTANCE	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 31	
	10-11 mars 2022	PARIS	Logiciels : aspects techniques et modes de protection	p. 46	
	14-15 mars 2022	À DISTANCE	La PI dans le secteur public	> web	
	15-16 mars 2022	À DISTANCE	Litige de PI : anticiper et se préparer	p. 44	
	17 mars 2022	PARIS	Protéger sa PI en Chine	p. 28	
	17-18 mars 2022	À DISTANCE	La protection des inventions liées à l'Intelligence Artificielle (IA)	p. 48	
	21-25 mars 2022	STRASBOURG	Fondamentaux de l'innovation et de la PI	p. 14	
	22 mars 2022	PARIS	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 33	
	22-23 mars 2022	À DISTANCE	Best practices of international licensing agreements	p. 38	
	24 mars 2022	PARIS	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 21	
	24-25 mars 2022	À DISTANCE	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p. 50	
	24-25 mars 2022	PARIS	Patent Licensing: Strategy and negotiation	p. 38	
	24-25 mars 2022	À DISTANCE	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 49	
	29-30 mars 2022	À DISTANCE	Stratégies de valorisation de la PI	p. 32	
	29-30 mars 2022	À DISTANCE	Maîtriser les brevets : bases	p. 22	
	31 mars - 1 ^{er} avril 2022	À DISTANCE	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 22	
31 mars - 1 ^{er} avril 2022	À DISTANCE	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 30		
AVRIL	5 avril 2022	PARIS	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 39	
	5-6 avril 2022	À DISTANCE	Modèles d'utilité, un petit brevet efficace	> web	
	7-8 avril 2022	PARIS	Licences logicielles : comptabilité et politique PI	p. 47	
	7-8 avril 2022	À DISTANCE	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques	p. 36	
	7-8 avril 2022	À DISTANCE	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 45	
	12 avril 2022	À DISTANCE	Actualités du droit des brevets	p. 19	
	12 avril 2022	PARIS	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ?	> web	
MAI	14-15 avril 2022	À DISTANCE	Audit PI et Due Diligence de portefeuilles	p. 41	
	14-15 avril 2022	À DISTANCE	Brevets essentiels et Licences FRAND	p. 34	
	12-13 mai 2022	À DISTANCE	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	> web	
JUIN	12-13 mai 2022	PARIS	Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils	p. 47	
	17 mai 2022	PARIS	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 27	
	18-20 mai 2022	À DISTANCE	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 51	
	18-20 mai 2022	STRASBOURG	Innovation et Management des connaissances	p. 16	
	19-20 mai 2022	À DISTANCE	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 24	
	19-20 mai 2022	PARIS	Valoriser les technologies : les bonnes pratiques	> web	
	31 mai 2022	À DISTANCE	Actualités du droit des marques, dessins et modèles	p. 20	
JUIL.	1-2 juin 2022	À DISTANCE	Maîtriser les procédures d'examen des brevets	> web	
	2 juin 2022	PARIS	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14	
	2-3 juin 2022	PARIS	Innover grâce aux brevets	p. 16	
	2-3 juin 2022	À DISTANCE	Term sheet et accords précontractuels	p. 31	
	7 juin 2022	À DISTANCE	Actualités du droit d'auteur et du numérique	p. 19	
	8-9 juin 2022	À DISTANCE	Maîtriser les dépenses brevets	> web	
	9-10 juin 2022	À DISTANCE	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 30	
	9-10 juin 2022	À DISTANCE	Concurrence déloyale, parasitisme et abus de position dominante	p. 45	
	14-15 juin 2022	PARIS	Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels	p. 48	
	14-15 juin 2022	À DISTANCE	Elaborer efficacement une demande de brevet	p. 23	
	15-17 juin 2022	À DISTANCE	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 39	
	16-17 juin 2022	À DISTANCE	Évaluation financière et fiscalité du TI	p. 42	
	16-17 juin 2022	À DISTANCE	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 46	
	21 juin 2022	PARIS	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : bases	p. 18	
	22 juin 2022	PARIS	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : approfondissement	p. 18	
	22-24 juin 2022	STRASBOURG	Stratégie de PI : organisation et gestion	p. 40	
	23 juin 2022	PARIS	Gérer un portefeuille de marques	p. 25	
	23-24 juin 2022	À DISTANCE	Enjeux de Propriété Intellectuelle dans les Medtech	p. 50	
	28 juin 2022	PARIS	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 35	
	29 juin 2022	PARIS	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 35	
	30 juin 2022	PARIS	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 27	
	30 juin et 1 ^{er} juillet 2022	À DISTANCE	Big Data, Bases de données et données personnelles	p. 49	
	30 juin et 1 ^{er} juillet 2022	À DISTANCE	Protéger et vendre le non brevetable	p. 20	
30 juin et 1 ^{er} juillet 2022	PARIS	Évaluation financière des droits de PI	p. 41		
JUIL.	30 juin et 1 ^{er} juillet 2022	PARIS	Certified Patent Valuation	p. 43	
	4-5 juillet 2022	PARIS	Enhanced negotiating strategies	p. 37	
	5 juillet 2022	PARIS	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 17	
	5-6 juillet 2022	À DISTANCE	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 26	
	7 juillet 2022	À DISTANCE	Actualités du droit des marques, dessins et modèles	p. 20	
	7-8 juillet 2022	À DISTANCE	Protéger ses inventions à l'international	> web	
	7-8 juillet 2022	À DISTANCE	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 26	



CALENDRIER

2nd semestre 2022 : septembre à décembre

Mois	Date	Lieu	Thème	Page
SEPTEMBRE	6 septembre 2022	NEUCHÂTEL	Bonnes pratiques PI pour réussir les partenariats	p. 29
	6 septembre 2022	PARIS	Droit d'auteur et droit à l'image	> web
	8-9 septembre 2022	À DISTANCE	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	8-9 septembre 2022	À DISTANCE	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 17
	8-9 septembre 2022	PARIS	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 32
	13-14 septembre 2022	À DISTANCE	Conjuguer politique PI et gestion du CIR	> web
	13-14 septembre 2022	À DISTANCE	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ?	> web
	15 septembre 2022	PARIS	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	> web
	15-16 septembre 2022	À DISTANCE	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 30
	19-20 septembre 2022	À DISTANCE	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 15
	20 septembre 2022	PARIS	Open-innovation et partenariats	p. 29
	21-23 septembre 2022	STRASBOURG	Maîtriser les contrats de protection et de transfert	p. 34
	22 septembre 2022	PARIS	Brevets essentiels et Licences FRAND	p. 34
	22-23 septembre 2022	À DISTANCE	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 24
	OCTOBRE	22-23 septembre 2022	À DISTANCE	Maîtriser les bases du droit d'auteur
22-23 septembre 2022		PARIS	Maîtriser les contrats de TT	p. 37
27-28 septembre 2022		À DISTANCE	Bonnes pratiques PI pour réussir les partenariats	p. 29
28-30 septembre 2022		À DISTANCE	Gérer les procédures administratives brevets	p. 23
29 septembre 2022		PARIS	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 31
29-30 septembre 2022		À DISTANCE	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 39
29-30 septembre 2022		À DISTANCE	Procédures de la demande internationale de brevet : Perfectionnement	> web
29-30 septembre 2022		À DISTANCE	Protocole de Nagoya : impact, organisation de la PI et conformité	p. 51
3-4 octobre 2022		À DISTANCE	Maîtriser les contrats marques	p. 36
4 octobre 2022		PARIS	Litige de PI : anticiper et se préparer	p. 44
4-6 octobre 2022		À DISTANCE	Innover grâce aux brevets	p. 16
6 octobre 2022		PARIS	Stratégies de valorisation de la PI	p. 32
6 octobre 2022		PARIS	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 35
6-7 octobre 2022		À DISTANCE	Protéger et vendre le non brevetable	p. 20
7 octobre 2022		PARIS	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 35
11 octobre 2022	PARIS	Audit PI et Due Diligence de portefeuilles	p. 41	
11-12 octobre 2022	À DISTANCE	La PI dans le secteur public	> web	
11-12 octobre 2022	À DISTANCE	Modèles d'utilité, un petit brevet efficace	> web	
12-14 octobre 2022	STRASBOURG	Audit économique et évaluation des droits de PI	p. 42	
13-14 octobre 2022	À DISTANCE	La Réforme du Paquet Marque	p. 25	
13-14 octobre 2022	À DISTANCE	Big Data, Bases de données et données personnelles	p. 49	
13 octobre 2022	PARIS	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : bases	p. 18	
14 octobre 2022	PARIS	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : approfondissement	p. 18	
18 octobre 2022	NEUCHÂTEL	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 26	
18 octobre 2022	PARIS	Évaluer la qualité des brevets	> web	
18-19 octobre 2022	À DISTANCE	Maîtriser les procédures d'examen des brevets	> web	
19-20 octobre 2022	À DISTANCE	La protection des inventions liées à l'Intelligence Artificielle (IA)	p. 48	
19-20 octobre 2022	À DISTANCE	Protéger sa PI en Chine	p. 28	
20 octobre 2022	PARIS	Le référent PI dans l'entreprise : bonnes pratiques	p. 15	
20-21 octobre 2022	PARIS	Négocier les contrats de TT avec succès	p. 33	
20-21 octobre 2022	À DISTANCE	Term sheet et accords précontractuels	p. 31	
25-26 octobre 2022	À DISTANCE	Elaborer efficacement une demande de brevet	p. 23	
NOVEMBRE	7-8 novembre 2022	À DISTANCE	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 21
	8 novembre 2022	PARIS	Gérer un portefeuille de marques	p. 25
	14-15 novembre 2022	À DISTANCE	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p. 50
	15 novembre 2022	PARIS	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 28
	15-16 novembre 2022	À DISTANCE	Concurrence déloyale, parasitisme et abus de position dominante	p. 45
	16-17 novembre 2022	À DISTANCE	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 30
	16-17 novembre 2022	À DISTANCE	Stratégies de PI dans les pays émergents	> web
	16-18 novembre 2022	STRASBOURG	Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques	p. 44
	17 novembre 2022	PARIS	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 17
	17-18 novembre 2022	À DISTANCE	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 49
	17-18 novembre 2022	PARIS	Patent licensing: Strategy and negotiation	p. 38
	17-18 novembre 2022	À DISTANCE	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 27
	17-18 novembre 2022	À DISTANCE	Enjeux de Propriété Intellectuelle dans les Medtech	p. 50
	22 novembre 2022	PARIS	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 33
	22-23 novembre 2022	À DISTANCE	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 27
22-24 novembre 2022	À DISTANCE	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 39	
DÉC.	24 novembre 2022	PARIS	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	24-25 novembre 2022	PARIS	Gérer le suivi des TT en pratique	p. 40
	24-25 novembre 2022	À DISTANCE	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques	p. 36
	24-25 novembre 2022	À DISTANCE	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 26
	24-25 novembre 2022	À DISTANCE	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 26
	28-29 novembre 2022	À DISTANCE	Best practices of international licensing agreements	p. 38
	29 novembre 2022	PARIS	Maîtriser les brevets : bases	p. 22
	30 novembre 2022	PARIS	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 22
	30 nov. - 1er déc. 2022	À DISTANCE	Protéger ses inventions à l'international	> web
	1-2 décembre 2022	À DISTANCE	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 46
	1-2 décembre 2022	À DISTANCE	Gérer les inventions de salarié	> web
	1-2 décembre 2022	PARIS	Évaluation financière des droits de PI	p. 41
	6-8 décembre 2022	À DISTANCE	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 51
	8-9 décembre 2022	À DISTANCE	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 43
	8-9 décembre 2022	À DISTANCE	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 45

CONDITIONS

Conditions générales

MODALITÉS PRATIQUES

Les lieu et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations présentielles se déroulent de 9h00 à 17h30, soit 7h par jour (6h de formation et 1h de pause). Les formations à distance se déroulent selon des horaires adaptés précisés au moment de l'inscription.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit une attestation de formation dans les jours suivant la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit.

Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : annulation sans frais.
- Entre 3 et 14 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous conditions (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

DROIT APPLICABLE

En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre.

En cas de litige, les juridictions dont dépend le siège de l'IEEPI seront seules compétentes pour connaître du litige.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'IEEPI s'engage à respecter vos données personnelles.

Vos données ne sont ni traitées, ni commercialisées, ni partagées à des tiers. Vos données sont utilisées pour le traitement administratif d'inscription à nos formations, la réalisation de la prestation de formation et l'envoi de courriers postaux ou électroniques de professionnel à professionnel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent : nous contacter.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli et signé.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation écrite puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 7 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant mentionnant intitulé, date et lieu de formation.

Délai d'inscription à une formation :

- 7 jours avant le début de la formation.
- Cas particulier Master SPII, voir la date sur le dossier de candidature.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujéti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

En présentiel, les frais de pause et de restauration sont compris sauf pour les blocs de compétences du Master SPII.

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés) et aux Universités (hors EPST, EPIC et CHU).

Les CPI et avocats ainsi que leurs collaborateurs ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IEEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entrainera de plein droit mise en compte d'intérêts de retard au taux BCE + 10pts, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signée. En cas de défaut de paiement ou de prise en charge partielle de votre OPCO, les frais de formation impayés vous seront directement facturés. Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IEEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

SIRET : 483 041 117 00019 | Organisme de formation enregistré sous le n° 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

